

Règlements Coupe LRSO - 2018



Règlements Coupe LRSO - 2018

Tables des matières

1	GÉNÉRALITÉS	3
1.1	Préambule	3
1.2	Juridiction	3
1.3	Lois du jeu	3
1.4	Engagement	3
1.5	Participation	3
1.6	Admissibilité des joueurs	4
2	DÉROULEMENT	4
2.1	Tableau des compétitions et horaire	4
2.2	Présence des équipes	4
2.3	Retard des équipes	5
2.4	État des terrains et reprises	5
2.5	Écart de buts	5
3	JOUEURS	5
3.1	Joueurs réserves	5
3.2	Joueurs en retard	5
4	DURÉE DES MATCHS	6
5	PROTÊT ET CAS LITIGIEUX	6
5.1	Protêt	6
5.2	Protêt non-recevable	7
6	DISCIPLINE	7
7	CAS NON PRÉVUS	7
8	ÉQUIPE CHAMPIONNE ET FINALISTE	7

Règlements Coupe LRSO - 2018

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Préambule

- 1.1.1** Aux fins d'interprétation du présent règlement, l'utilisation du genre masculin est sans rapport avec le sexe et ne traduit absolument pas la discrimination envers l'un ou l'autre sexe.

1.2 Juridiction

- 1.2.1** Le présent règlement régit la Coupe LRSO de la Ligue Régionale de Soccer de l'Outaouais (LRSO).

1.3 Lois du jeu

- 1.3.1** 1.3.1 Pour le soccer à 7 et 9, toutes les parties sont jouées en accord avec les règlements de la LRSO et des règlements de la Fédération de Soccer du Québec (FSQ).
- 1.3.2** 1.3.2 Pour le soccer à 11, toutes les parties sont jouées en accord avec les Lois du Jeu de la FIFA et des règlements de la LRSO. Mise à part des modifications qui sont inscrites dans le présent règlement, la compétition de la Coupe LRSO sera régit par les règlements de la ligue LRSO.

1.4 Engagement

- 1.4.1** Tous les participants sont assujettis aux règlements de la ligue LRSO comme ils sont assujettis à ceux de Soccer Outaouais (SO) et de la FSQ.
- 1.4.2** En devenant participant de la Coupe LRSO, toute personne accepte de se soumettre et de se conformer aux règlements de compétition et aux décisions des représentants de la ligue et des arbitres.

1.5 Participation

- 1.5.1** Chaque équipe est inscrite à la ligue LRSO est inscrite au tournoi. Pour être désinscrite, l'équipe a jusqu'au 3 juin 2018 pour faire sa demande.
- 1.5.2** Toute équipe doit être membre en règle d'un club qui est membre en règle de SO.

Règlements Coupe LRSO - 2018

1.6 Admissibilité des joueurs

- 1.6.1 Pour être admissible, un joueur doit être membre en règle d'un club de SO. Et il doit faire partie d'une équipe qui est admissible au tournoi de la Coupe LRSO.
- 1.6.2 Un joueur ne peut jouer que pour l'équipe dans laquelle il est inscrit durant la saison régulière.
- 1.6.3 Tous les joueurs doivent présenter un passeport valide délivré par SO avant chaque partie.

2 Déroulement

2.1 Tableau des compétitions et horaire

- 2.1.1 Le tableau sera déterminé par un tirage au sort.
- 2.1.2 À l'exception des finales, les dates et lieux de rencontre seront définies dès la mise en ligne du calendrier.
- 2.1.3 Si une équipe désire changer la plage d'une partie, celle-ci doit obtenir l'autorisation écrite de l'équipe adverse, des clubs et offrir une plage lors de la même fin de semaine de compétition. La ligue doit avoir confirmation qu'un arbitre pourra officier à la date convenue entre les équipes. Ces points doivent être confirmés à la ligue 72h avant la plage initiale. La ligue peut également refuser la demande.
- 2.1.4 Le comité organisateur peut changer l'heure et/ou le lieu d'une partie. Les clubs et équipes seront avisés des changements.
- 2.1.5 Période des compétitions :
 - 2.1.5.1 *16^e de finales : 15 au 17 juin 2018*
 - 2.1.5.2 *8^e de finales : 15 au 17 juin 2018*
 - 2.1.5.3 *Quarts de finales : 6 au 8 juillet 2018*
 - 2.1.5.4 *Demi-finales : 10 au 12 août 2018*
 - 2.1.5.5 *Finales : 25 août 2018*

2.2 Présence des équipes

- 2.2.1 Les équipes doivent se présenter à un responsable sur le terrain au moins 30 minutes avant l'heure prévue de la partie pour permettre la vérification des joueurs et des entraîneurs. Si aucun responsable de terrain n'est présent, les équipes se présentent directement à l'arbitre.

Règlements Coupe LRSO - 2018

2.3 Retard des équipes

2.3.1 Si une équipe ne se présente pas après une période de dix (10) minutes, celle-ci perdra par forfait.

2.4 État des terrains et reprises

2.4.1 Si une partie n'a pas encore débuté et que l'état détrempe du terrain, un orage ou la noirceur entre en jeu, c'est le comité organisateur qui se prononce sur sa tenue ou non.

2.4.1.1 Si la partie est annulée par le comité organisateur, la partie sera reprise.

2.4.1.2 Pour une partie déjà en cours, la décision de poursuivre ou non appartient à l'arbitre.

2.4.1.3 Si le temps nécessaire à la validation de la partie est atteint, soit 50%, le résultat sera final.

2.4.1.4 Dans le cas contraire, une décision sera prise par le comité organisateur.

2.5 Écart de buts

2.5.1 L'arbitre met fin à une partie dès qu'il y a un écart de sept (7) buts.

3 JOUEURS

3.1 Joueurs réserves

Modification

3.1.1 Nombre de joueurs réserves maximum par partie selon la catégorie :

3.1.1.1 Soccer à 7 : Trois (3) joueurs réserves

3.1.1.2 Soccer à 9 : Quatre (4) joueurs réserves

3.1.1.3 Soccer à 11 : Cinq (5) joueurs réserves

3.2 Joueurs en retard

3.2.1 Un joueur peut jouer dès qu'il fait valider son passeport auprès du responsable du terrain et qu'il est déjà inscrit sur la feuille de match.

3.2.2 Advenant qu'un joueur s'est joint à son équipe après le début de la partie, le responsable de terrain procédera à la vérification de la feuille de match auprès de l'arbitre en chef à la mi-temps ou à la fin de la partie, et si le joueur s'avère inéligible, l'équipe perdra la partie par forfait.

Règlements Coupe LRSO - 2018

4 DURÉE DES MATCHS

4.1.1 La durée des matchs pour chacune des catégories d'âge est la suivante :

4.1.1.1 U10 2 demies de 25 minutes

4.1.1.2 U12 2 demies de 35 minutes

4.1.1.3 U14 2 demies de 40 minutes

4.1.1.4 U16 et U18 2 demies de 45 minutes

4.1.2 L'arrêt à la mi-temps ne dépasse pas cinq (5) minutes.

4.1.3 Si l'égalité persiste après le temps réglementaire, le gagnant sera départagé immédiatement par une fusillade.

4.1.4 À l'exception d'un remplaçant pour un gardien de but blessé, seuls les joueurs présents sur le terrain ou temporairement sortis du terrain (pour cause de blessure, changement d'équipement, etc.) au terme du match sont autorisés à participer aux tirs au but.

Modification

4.1.5 Si, à la fin du match et avant ou pendant les tirs au but, une équipe se retrouve en supériorité numérique, elle devra réduire le nombre de ses joueurs autorisés afin d'être à égalité avec son adversaire, et informer l'arbitre du nom et du numéro de chaque joueur retiré.

Modification

4.1.6 Chaque tir est exécuté par un joueur différent, et tous les joueurs autorisés doivent avoir exécuté un premier tir avant que l'un d'eux ne puisse en exécuter un second.

Modification

4.1.7 Le principe indiqué ci-dessus se poursuit pour toute séquence de tirs au but suivante, mais l'ordre des tireurs peut être changé.

Modification

4.1.8 Si les deux équipes sont à égalité après qu'elles ont exécuté leurs cinq tirs, l'épreuve se poursuit jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre après le même nombre de tentatives.

Modification

5 Protêt et cas litigieux

5.1 Protêt

5.1.1 Le dépôt d'un protêt doit se faire, sous peine de déchéance du protêt, par correspondance officielle au responsable des compétitions de SO dans les trois (3) jours ouvrables suivant l'incident qui a donné naissance au protêt et être accompagné d'un dépôt tel que prévu au tableau des frais. Toute preuve valide d'envoi ou de réception fait foi de la date d'expédition.

Règlements Coupe LRSO - 2018

- 5.1.2 Le plaignant doit faire parvenir par correspondance officielle, une copie du protêt, dans les trois (3) jours ouvrables suivant l'incident, à l'équipe contre qui il proteste.
- 5.1.3 L'étude des protêts se fait par le comité de discipline de SO selon les procédures établies dans le règlement de discipline de SO. Si le protêt est jugé valable par le comité de discipline régional, le dépôt sera remboursé au plaignant. Si le comité de discipline régional rejette le protêt, le dépôt n'est pas remboursé.
- 5.1.4 Les décisions prises seront finales et sans appel.

5.2 Protêt non-recevable

- 5.2.1 Selon les Lois du jeu de la FIFA, les décisions de l'arbitre sur des faits en relation avec la loi du jeu sont sans appel, y compris la validation d'un but, le résultat du match ou toute expulsion de joueurs ou de responsables d'équipe. Un protêt sur une décision de l'arbitre est donc non recevable.
- 5.2.2 Pour toute infraction au processus de protêt, le protêt sera considéré comme étant non recevable et le dépôt sera retourné au plaignant.

6 Discipline

- 6.1.1 Les règlements de discipline de SO seront appliqués.
- 6.1.2 Les cartons seront comptés indépendamment du championnat.
- 6.1.3 À moins d'un avis contraire du Comité de discipline, un joueur suspendu dans le championnat peut participer à la coupe, à moins que celui-ci soit déjà suspendu pour une infraction pendant les activités de la coupe.

7 Cas non prévus

- 7.1.1 Chaque cas non prévu aux présents règlements sera tranché par le Comité organisateur qui se réfèrera aux Règlements généraux de SO, de la FSQ de l'ACS, de la FIFA et aux Règlements de sécurité de la FSQ.
- 7.1.2 La décision du comité est sans appel.

8 Équipe championne et finaliste

- 8.1.1 L'équipe championne de chaque catégorie aura son nom sur le trophée de la compétition. Les équipes ayant terminées premières et deuxièmes auront respectivement des médailles d'or et d'argent.